From: gilours@orange.fr
Sent: Wednesday, March 22, 2017 7:11 PM
To: Undisclosed-Recipient:;
Subject: lettre préfet 2 VERITAS SPLENDOR A PRAEFECTO CONCESSA

OBJET : VERITAS SPLENDOR A PRAEFECTO CONCESSA

MONSIEUR LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES , Michel DELPUECH, L.R. + A.R.
mercredi 27 juillet 2016

je reçois ce jour l'enregistrement officiel (P.J.1) de la marque la grande fabrique par l'INPI.
La voie judiciaire avec un cabinet d'affaires est désormais engagée, pour suspendre comme il se doit l'arrêté d'inscription car contrefaçon : tous votre mérite et votre honneur récupérés consisteront à inscrire peut-être un jour " la cantine de l'usine" à l'inventaire des monuments historiques en lieu et place de "la grande fabrique" d'après le plan de la "notice sur l'usine MONTESSUY & CHOMER (la bien nommée) de l'Exposition Universelle de Vienne en Autriche de 1873 " (P.J.2 SECTION A).

Il est désormais clair que la maire de Renage (Isère) Amélie GIRERD se targuait de récupérer le surnom entier de l'usine pour ce bâtiment pour mystifier son propre Curriculum Vitae de carriériste ;
vous aurez compris aussi que le détournement de pouvoir à consisté à récupérer (encore!) les propriétés privées des voisins dont votre serviteur, sans leurs accords (P.J.2 SECTION B) afin d' avoir plus de chance pour l'inscription de ce réfectoire, dénaturant ainsi l'Intérêt Général. Elle récupèrera même (décidemment!) dans son prochain bulletin municipal non encore distribué ce jour, que le parc de la grande fabrique est public alors qu'un quart de celui-ci (restauré grâce aux financements de mon organisme) seulement l'est : les trois quarts restants appartenant à des propriétaires privés qui le laissent ouvert au public (nuance) pour l'instant (il était convenu d'ailleurs avec le maire précédent Pier Luigi OLIVIERI décédé qu'elle a remplacé (c'est pour ça que...), que cette partie du parc nous soit rétrocédée et nous en avons renouvelé la demande par notre notaire : nous sommes capables de l'entretenir comme nous le faisons pour notre partie trois fois plus grande aujourd'hui, investissant même financièrement pour restaurer tout un pan de mur effondré dans la rivière, sans aucunes subventions publiques puisque nous les refusons ; au moment où les dotations de l'État baissent, il est curieux de voir cette collectivité dépenser pour l'entretien de leur partie du parc, alors que celle-ci pourrait être effectué par nous-mêmes : c'est pourquoi, un audit comptable visera prochainement la ville de Renage.
Le parc, grâce au soutien de Madame Veuve Pier Luigi OLIVIERI porte désormais son nom mais il est de notoriété publique que la maire Amélie GIRERD ne respecte ni les vivants ni les morts.
Sachez que je ne vois aucun inconvénient à la réhabilitation de ce bâtiment, qui fut préempté par la ville grâce à mon intervention auprès du maire précédent, ayant moi-même élaboré un projet que j'ai offert à la collectivité et qu'en second lieu, j'ai mis en relation des étudiants en architecture avec la mairie de Renage pour proposer un travail sur le site dans le cadre de leur mémoire d'études : sauf que cet édifice ne doit pas s'appeler " LA TOUR EIFFEL" d'une part et que l'heure est aux dépenses sociales d'abord, d'autre part.

Vous savez maintenant que l'amère : 1 manipule les fonctionnaires, donc les citoyens,
2 ment au journaliste, donc aux lecteur(e)s du Dauphiné Libéré (P.J.3 PAGE 1), allant même jusqu'à parler de l'inscription de tout un site industriel (P.J.3 PAGE 2) alors qu'elle sait pertinemment qu'elle n'en organise que la moitié, ce qui m'oblige à tenir informé de toutes ces affaires les rédactions de la presse écrite et audiovisuelle nationales et régionales de France avec tous les dossiers complets,
3 trompe ses administré(e)s, donc les électeur(e)s, et ses colistiers,
4 exerce un chantage latent auprès de l'A.T.M.P. (Association Tutélaire des Majeurs Protégés) du Rhône (P.J.4), (dont le slogan est " aux côtés des plus fragiles " ce qui n'empêche nullement l'amère de les attaquer, car :),

insistant lourdement et impoliment (comme à son habitude) devant la liberté de choix de Monsieur Gérald NARDON (placé en curatelle renforcé, propriétaire de la friche industrielle (P.J.2 SECTION C), QUI N'EST PAS UN ETABLISSEMENT QUI ACCUEILLE LE PUBLIC, (aujourd'hui doublement ruiné par l'inscription à l'inventaire de son patrimoine (encore merci!) selon l'expertise de son terrain et de ses bâtiments le mois dernier) qui avait refusé que des travaux de puisage incendie soient effectués sur ses terres, travaux devant être réalisés sur ceux de la commune, d'après le dernier rapport du S.D.I.S.(Service Départemental Incendie et Secours) du département de l'Isère concernant notre établissement, laissant supposer que l'A.T.M.P. serait alors tenue pour coupable en cas de fermeture au public de la chapelle.

Vous noterez aussi que l'amère doit sans doute inconsciemment aspirer à vouloir devenir intelligente puisqu'elle veut (P.J.5) que le dernier "I" de INPI veuille dire "Intellectuelle" au lieu de "Industrielle".

Enfin vous vous souviendrez également que la maire de Renage Amélie GIRERD ne dispose plus d'aucune crédibilité puisque sous sa responsabilité les votes de son conseil municipal sont falsifiés d'abord et corrigés ensuite grâce aux citoyens vigilants (P.J.6).

Souffrez, Monsieur le Préfet, que ceci participe à la quinzaine d'attaques directes et indirectes, actives et passives depuis 2012, au moment où la maire de Renage fut élue, contre le CEntre Régional de Formation et d'Action Culturelle par un pouvoir local.

Lorsque L'ÉTAT ne rétablit pas la Vérité, c'est qu'il est dans un triste état...
Quand il veillera à écarter ceux et celles qui la travestissent, alors il sera en bon état de marche...

VERITAS SPLENDOR A PRAEFECTO CONCESSA

Gilles MICHEL
Propriétaire de l'ancienne chapelle qui devient " la grande fabrique " quand elle est accueille des évènements ouverts au public depuis 25 ans.
B.P. 11 38140 RENAGE